



Développement de la filière pêche et aquaculture

Le Gouvernement de la République du Mali, en exprimant sa volonté de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement, à travers l'élaboration du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP I et II), a créé un environnement propice à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Mali. Après une évaluation de la mise en œuvre du CSLP (2002–2006), le Gouvernement a adopté décembre 2006, le document du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui ambitionne une croissance forte, durable et redistributive de 7% en moyenne sur la période 2007–2011 et est fondé sur la relance des secteurs productifs et la consolidation du processus de réforme du secteur public qui s'appuiera sur la décentralisation administrative et la promotion des initiatives privées. Le CSCR se base sur les acquis du CSLP I et met l'accent sur budget de l'Etat qui est l'instrument de mise en œuvre annuelle du CSCR. A cet effet, le budget traduit les orientations stratégiques du CSCR. La cohérence entre le CSCR et le budget se retrouve dans le Cadre Budgétaire à Moyen terme (CBMT) global et dans les Cadres de dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels. Le cadrage macroéconomique du CSCR a servi de base à l'élaboration du CBMT. La stratégie de croissance est explicitée dans le Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2007–2012 du Président de la République, qui est l'expression de la volonté et de l'engagement politique d'opérationnaliser le CSCR. Le CSCR constitue la première tranche quinquennale pour l'opérationnalisation du plan décennal pour l'atteinte des OMD au Mali. Ce plan doit s'inscrire avec le CSCR, en cohérence avec les grandes orientations consensuelles proposées par la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025. Le cadrage macroéconomique et budgétaire du CSCR et le costing des OMD ont abouti chacun de son côté à des besoins de financement importants en vue de l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de pauvreté sur la période 2007–2011. Le CSCR constitue la phase intermédiaire pour l'atteinte des OMD. Un plan décennal de financement des OMD a été établi. De ce plan décennal, a été extrait le plan de financement du CSCR 2007–2011. Pour atteindre l'objectif de croissance, le Gouvernement entend faire du Mali une puissance agropastorale. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, 6 programmes ont été identifiés, à savoir :

1. Développement des filières végétales ;
2. Développement de l'agriculture irriguée ;
3. Développement de l'élevage et des filières animales ;
- 4. Développement de la filière pêche et aquaculture ;**
5. Préservation et gestion décentralisée des ressources naturelles et de la faune sauvage ;
6. Mesures d'accompagnement et de soutien à la mise en œuvre.

Objectifs et Résultats Attendus

Contribuer à la croissance économique, à l'atteinte de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté par l'exploitation durable de la ressource, l'augmentation de la production, le développement des infrastructures d'accueil et le renforcement des capacités des acteurs.

Résultats attendus

- (i) Des pratiques durables de pêche responsable sont appliquées ;
- (ii) La production piscicole est accrue de façon durable
- (iii) Les conditions de traitement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation et l'hygiène des produits de pêche sont améliorées ;
- (iv) Les capacités des acteurs des filières sont renforcées.

Coût estimatif

Le coût total du programme est de 144,0 milliards de FCFA sur la période 2009–2015.

SOUS-PROGRAMMES

I. AMELIORATION DE LA PECHE

Objectifs : Promouvoir des pratiques durables de pêche en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des communautés de pêche.

Activités :

- (i) Elaborer des plans d'aménagement sur toutes les grandes pêcheries ;
- (ii) Appuyer l'élaboration des conventions locales et des plans de cogestion ;

- (iii) Doter les pêcheries d'infrastructures et équipements de pêche et de transport du poisson ;

Estimation du coût : 64,8 milliards dont 37,7 milliards pour la période de 2009–2011 et 27,2 milliards pour la période 2012–2015

2. AMENAGEMENTS AQUACOLES

Objectifs : Promouvoir la production aquacole en vue de l'amélioration des conditions de vie des aquaculteurs.

Activités :

- (i) Réaliser des études et des travaux d'aménagement des mares au profit des communautés et des collectivités;
- (ii) Construire des bassins ou étangs piscicoles pour la production de poisson ou d'alevins ;
- (iii) Au profit des communautés et des collectivités ;
- (iv) Installer des enclos et des cages flottantes dans des endroits propices à la pisciculture intensive ;
- (v) Aménager des périmètres rizi-piscicoles ;
- (vi) Installer des exploitations piscicoles au profit des jeunes ruraux ;
- (vii) Mettre en place un mécanisme d'appui à l'investissement privé.

Coût estimatif : 51,6 milliards de F CFA dont 20,6 milliards pour la période 2009–2011 et 31,0 milliards pour la période 2012–2015.

3. VALORISATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES, DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL

Objectif : Amélioration des conditions de traitement, de transport, de stockage, de transformation et de commercialisation et l'hygiène des produits de pêche.

Activités :

- (i) Construire des débarcadères au niveau des principaux sites de débarquements du poisson en vue de l'écoulement rapide et maîtrisé vers les pôles de développement économique ;
- (ii) Construire des centres et unités de traitement du poisson pour la conservation du poisson ;
- (iii) Construire des marchés à poisson et des magasins de stocks ;
- (iv) Réhabiliter le centre piscicole, l'adaptant aux exigences nouvelles de formation d'un plus grand nombre de jeunes.

Coût estimatif : 22,5 milliards de FCFA dont 12,7 milliards pour la période 2009–2011 et 9,8 milliards pour la période de 2012–2015.

Programme 4: Développement de la filière pêche et aquaculture (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Coûts 2009–2011	Coûts 2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Amélioration de la pêche traditionnelle	37,7	27,2	64,8	23,8	41,1
2. Aménagements aquacoles	20,7	31,0	51,6	7,7	43,9
3. Valorisation des produits halieutiques et développement des infrastructures d'accueil	12,7	9,8	22,5	6,5	16,0
TOTAL PROGRAMME	73,1	71,0	144,0	37,9	106,1